2025-DEL-55

Paraphe

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE CHANTELOUP-LES-VIGNES
78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 19 juin 2025

DATE D'AFFICHAGE : 19 juin 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice :	**33**
Présents :	**17**
Votants :	**24**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le dix-neuf juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

Etaient présents :
M. LONGEAULT, Premier Maire Adjoint
M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, Mme. BELHADJ-ADDA, Maires – Adjoints,

Mme CHERGUI, M. GOURVENEC, Mme CHARLOT, Mme BOUKANDOURA, M. AZIMI, M. BRENOT, M. LIAOUI, Mme RAKOTOMALALA, M. MARCIN, M. GAYDOUK, Mme BAUDRY, M. FARIGOULE, Mme AZDAD, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

M. BONNEAU	(procuration à Mme CHARLOT)
Mme BATHILY	(procuration à M. LONGEAULT)
M. GAILLARD	(procuration à Mme BELHADJ-ADDA)
Mme CHATELAIN	(procuration à M. GOURVENEC)
M. HILALI	(procuration à M. BOUCHELLA)
Mme DUBOIS	(procuration Mme ABLOUH)
M. JALLOT	(procuration à M. BRENOT)

Absents excusés :
Mme CHIARETTO
M. FOURE

Absents :
M. CAMARA
M. ALIMI
Mme KHARJA
Mme LARABI
Mme SIRAS
M. ODIRA

Ne prend pas part au vote : Catherine ARENOU, Maire

Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20250703-2025-DEL-55-DE
Date de télétransmission : 03/07/2025
Date de réception préfecture : 03/07/2025

COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L1612-12,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le Compte Financier Unique pour l'exercice 2024 et sa présentation,

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents,

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Yassine BOUCHELLA, Adjoint au Maire délégué aux Finances et aux marchés publics,

REUNI sous la présidence de Monsieur Yassine BOUCHELLA, Madame Catherine ARENOU, Ordonnateur, s'étant retirée au moment du vote,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

DE CONSTATER que la procédure de confection entièrement dématérialisée du compte financier unique met en évidence la stricte concordance entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable,

D'APPROUVER le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Chanteloup-les-Vignes,

D'ARRETER les résultats définitifs comme suit :

2024	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	6 303 374,01 €	19 042 126,95 €	25 345 500,96 €
Dépenses	4 524 008,99 €	16 750 559,80 €	21 274 568,79 €
Résultats antérieurs reportés	-885 416,15 €	1 145 758,09 €	260 341,94 €
Résultat de clôture	893 948,87 €	3 437 325,24 €	4 331 274,11 €
Reste à réaliser	-454 676,77 €	0,00 €	-454 676,77 €
Résultat cumulé	439 272,10 €	3 437 325,24 €	3 876 597,34 €

Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20250703-2025-DEL-55-DE
Date de télétransmission : 03/07/2025
Date de réception préfecture : 03/07/2025

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le 1er juillet deux mille vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Maire-adjoint

François LONGEAULT

MAIRIE DE CHANTELOUP-LES-VIGNES
YVELINES

Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20250703-2025-DEL-55-DE
Date de télétransmission : 03/07/2025
Date de réception préfecture : 03/07/2025

Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20250703-2025-DEL-55-DE
Date de télétransmission : 03/07/2025
Date de réception préfecture : 03/07/2025